

Procès Verbal du conseil municipal du jeudi 22 septembre 2022

Etaient présents : Albouy Pascale - Arnaud Gérard – Astruc David – Bénézech Mathieu – Berna Camille - Berté Véronique - Château Gilles - Combes Gilles - Girard Maria-Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée - Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procuration : Bénard Fabrice à Gilles Combes – Descouens Marie-Sophie à Le Bel Jérôme

Secrétaire de séance : Berna Camille

Vote du procès verbal du conseil municipal du 22 juin 2022

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 - Extinction nocturne de l'éclairage public

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme Le Bel, Délégué de la commune à Hérault Energie qui a assisté à une réunion sur le contexte énergétique actuel.

Monsieur Le Bel précise que la commune a adhéré au groupement d'achat d'énergies par Hérault Energies. L'augmentation du prix de l'électricité va être très importante en 2023 (facture d'électricité multipliée par 2.5, éclairage public par 1.5), d'où la nécessité de prendre des mesures d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire précise au conseil que la dépense d'électricité est de 35 000 euros pour la commune. Dans ce contexte, si aucune mesure n'est prise, une hausse de 30 000 euros sera appliquée.

Le remplacement de 90 points lumineux sera donc poursuivi en 2023 (230 réalisés en 2022), un diagnostic énergétique des bâtiments et l'extinction nocturne de l'éclairage public seront envisagés.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'expérimenter l'interruption de l'éclairage public à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de 6 mois avec des horaires modulables selon les saisons.

Vote unanimité

2- Réfection Chemin des Geissières : choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour la Réfection du Chemin des Geissières, Monsieur le Maire informe que 3 offres ont été reçues :

- Eiffage : 49 767.50 € ht - 59 649.00 € ttc
- Eurovia : 28 420.00 € ht - 34 104.00 € ttc
- Colas : 29 617.00 € ht - 35 540.40 € ttc

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise la moins disante, à savoir l'entreprise Eurovia pour un montant de :

- 28 420.00 € ht - 34 104.00 € ttc

Vote unanimité

Procès Verbal du conseil municipal du jeudi 22 septembre 2022

3 - Réfection Chemin de Pical : choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour la Réfection du Chemin de de Pical. Monsieur le Maire informe que 3 offres ont été reçues :

- Eiffage : 35 360.00 € ht - 42 432.00 € ttc
- Eurovia : 18 525.00 € ht - 22 230.00 € ttc
- Colas : 19 529.20 € ht - 23 411.04 € ttc

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise offrant le meilleur rapport qualité prix, à savoir l'entreprise Colas pour un montant de :

- 19 529.20 € ht – 23 411.04 € ttc

Vote : unanimité

4 - Réfection Chemin de Caux Vieux : choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour la Réfection du Chemin de Caux Vieux, Monsieur le Maire informe que 2 offres ont été reçues :

Eurovia : 20 002.50 € ht - 24 003.30 € ttc et Colas : 18 338.60 € ht – 22 006.32 € ttc

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise offrant le meilleur rapport qualité prix, à savoir l'entreprise Colas pour un montant de :

- 18 338.60 € ht – 22 006.32 € ttc

Vote unanimité

5 - DM 1 budget commune

Madame Ulrich présente la DM 1 (décision modificative) du budget communal.

En fonctionnement, cette DM permettra de régler au Royaume des neuf fiefs la subvention versée par la caf à la commune pour la prestation jeunesse enfance. Cette subvention ne devait plus transiter par la mairie en 2022, selon la caf. Cela représente le solde 2021 versée en 2022.

Pour l'investissement, divers travaux non budgétés (terrain maison des associations, aide aux façades) ou plus onéreux (moulin, étude rd15).

Les sommes seront prises sur les dépenses imprévues de fonctionnement (- 11 000 €) et d'investissement (- 26 500.00 €).

Vote : unanimité

6 - Transmission des documents budgétaires : signature d'un avenant à la convention initiale

A ce jour, le commune a dématérialisé l'envoi des délibérations à la préfecture par convention. Afin de se moderniser, Monsieur le Maire propose de transmettre également le budget dématérialisé à la préfecture. Une avenant à la convention sera signée avec la préfecture.

Vote unanimité.

7 - Procédure de lancement de la cession d'un chemin rural

En vue de création d'un futur projet de lotissement, Monsieur le Maire propose au conseil de lancer une procédure de lancement de la cession d'un chemin rural pour «l'ancien chemin de Clermont ».

Vote unanimité.

**Procès Verbal du conseil municipal
du jeudi 22 septembre 2022**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose au conseil 2 délibérations en questions diverses, acceptées par le conseil.

1- Choix de l'entreprise pour la video-protection

Suite à la consultation lancée pour le renforcement du système de vidéo-protection sur la commune, Monsieur le Maire informe que 2 offres ont été reçues :

- ADEP 34 : 20 005.00 € ht - 24 006.00 € ttc
- ABSYS : 17 638.77 € ht - 21 166.52 € ttc

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise la mieux-disante, à savoir l'entreprise ABSYS pour un montant de :

- ABSYS : 17 638.77 € ht - 21 166.52 € ttc

Vote unanimité

2 – Echange de terrain

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer pour permettre un échange de terrain chemin de la Source avec création de nouveaux numéros au cadastre.

Vote unanimité

INFORMATIONS

1) Travaux (David Astruc)

- Eglise : pose du beffroi par Azur Carillon le 4 octobre 2022, joints à refaire par l'entreprise Vivian, inauguration prochainement.
- Réfection des chemins «Chemin des Geissières, Chemin de Piocal, Chemin de Caux Vieux » : réunion d'information avec les riverains pour information et prévision futurs branchements, car une fois la chaussée refaite, pendant 5 ans plus d'ouverture de tranchée dans la chaussée possible.
- Parcours sportif en cours d'installation

2) Rentrée scolaire (Gilles Combes, Pascale Albouy)

Gilles Combes dit que tout se passe bien avec le nouveau traiteur. Les enfants sont satisfaits des repas.

Pascale Albouy dit que la rentrée s'est bien passée. Elle regrette que la Directrice n'ait pas accueilli les enfants à l'entrée de l'école.

3) Personnel (David Astruc)

Embauche d'un agent en CDD depuis juillet 2022 et départ d'une secrétaire de mairie au 1^{er} avril 2023.

Le conseil est clos à 19h35.

R 9/11/2022

